

TABLEAU DES CONDUITES A TENIR

Pathologie indiquée par la famille	Eviction du sujet malade * Fréquentation pendant la phase aigüe non souhaitable	Mesures particulières à prendre en plus des mesures d'hygiène des locaux et des mains (Annexe 1)	Informations aux parents et aux personnels des écoles
Angine virale	non *	Annexe 1	non
Angine bactérienne streptococcique	oui Durée de 2 jours après le début de l'antibiothérapie	Annexe 1	non
Bronchite Bronchiolite	non *	Annexe 1	non
Conjonctivite	non	Annexe 1	non
Coqueluche	oui Durée de 3 à 5 jours après le début de l'antibiothérapie et selon l'antibiothérapie donnée	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 2) et joindre le médecin référent de l'école.
Cytomégalovirus	non	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 3) et joindre le médecin référent de l'école.
Diphtérie	oui Jusqu'à négativation de 2 prélèvements après la fin de l'antibiothérapie	Annexe 1	Joindre le médecin référent de l'école
Gale	oui Durée de 3 jours après le début du traitement	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 4) s'il n'y a qu'un seul cas. Joindre le médecin référent de l'école à partir de 2 cas en maternelle, ou 2 cas dans la même classe en élémentaire.
Gastroentérite	non *	Annexe 1	non
Gastroentérite infectieuse E Coli entérohémorragique ou Shigelle	oui Retour sur présentation d'un certificat médical de reprise	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 5) oui courrier type (Annexe 6)

Pathologie indiquée par la famille	Eviction du sujet malade * Fréquentation pendant la phase aigüe non souhaitable	Mesures particulières à prendre en plus des mesures d'hygiène des locaux et des mains (Annexe 1)	Informations aux parents et aux personnels des écoles
Grippe	non *	Annexe 1	non
Hépatite A	Oui Durée de 10 jours après le début de l'ictère (jaunisse)	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 7) Joindre le médecin référent de l'école à partir de 2 cas.
Hépatite B et C	non	Annexe 1 + Mesures d'hygiène spécifiques (cf.paragraphe 2-3)	non
Herpès cutané (bouton de fièvre)	non	Annexe 1 + Éviter les contacts directs avec la lésion	non
Herpès cutané buccal (gingivostomatite)	non *	Annexe 1 + Éviter les contacts directs et indirects	non
Impétigo	non Si la lésion peut être protégée Oui Durée de 72 heures après le début de l'antibiothérapie, si les lésions sont trop étendues	Annexe 1 + Couvrir les lésions avec un pansement	non
Maladie Pieds Mains Bouche	non *	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 8)
Megalérythème épidémique (5ème maladie)	non *	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 9)
Méningite virale	non *	Annexe 1	non

Pathologie indiquée par la famille	Eviction du sujet malade * Fréquentation pendant la phase aigüe non souhaitable	Mesures particulières à prendre en plus des mesures d'hygiène des locaux et des mains (Annexe 1)	Informations aux parents et aux personnels des écoles
Méningite à méningocoque	oui Hospitalisation	Joindre immédiatement le médecin référent de l'école	Le courrier sera transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
Méningite à haemophilus et pneumocoque	oui Hospitalisation	Joindre immédiatement le médecin référent de l'école	Le courrier sera transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
Molluscum contagiosum	non	Annexe 1	non
Mononucléose infectieuse (MNI)	non	Annexe 1 + Eviter le contact avec la salive (baiser)	oui, courrier type (Annexe 10)
Oreillons	non *	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 11)
Otite	non *	Annexe 1	non
Pédiculose (poux)	non	Pas d'échange de bonnets, ni d'écharpes	oui, courrier type (Annexe 12)
Pneumonie	non *	Annexe 1	non
Rhinopharyngite	non	Annexe 1	non
Roséole (exanthème subit)	non *	Annexe 1	non

Pathologie indiquée par la famille	Eviction du sujet malade * Fréquentation pendant la phase aigüe non souhaitable	Mesures particulières à prendre en plus des mesures d'hygiène des locaux et des mains (Annexe 1)	Informations aux parents et aux personnels des écoles
Rougeole	oui Durée de 5 jours après début de l'éruption	Annexe 1 + Nettoyage des jouets en maternelle	oui, courrier type (Annexe 13) Joindre le médecin référent de l'école
Rubéole	non	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 14)
Scarlatine	oui Durée de 2 jours après le début de l'antibiothérapie	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 15)
Teigne	oui Jusqu'à présentation d'un certificat attestant d'une consultation et de la prescription d'un traitement adapté	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 16)
Tuberculose	Oui Durée de 1 mois après le début du traitement et examen microscopique négatif	Joindre immédiatement le médecin référent de l'école	Le courrier sera transmis par Le Centre de Lutte AntiTuberculeux (CLAT)
Typhoïde	oui Retour à l'école sur présentation d'un certificat médical	Annexe 1	non
Varicelle	non *	Annexe 1	oui, courrier type (Annexe 17)
Verrue vulgaire	non	Annexe 1	non
VIH	non	Annexe 1 + Mesures d'hygiène spécifiques (cf.paragraphe 2-3)	Joindre le médecin référent de l'école
Zona	non Mais protection des lésions cutanées	Annexe 1 + Éviter le contact direct avec les lésions	oui, courrier type (Annexe 18)